

ON S'ABONNE :

à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE.
Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ; Trois mois, 9 fr. ; Un trimestre, 5 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 7 Août 1867.

BOURSE DE PARIS.

| | Rte 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|-----------|--------------|--------------|
| Du 3 août | 69 30 | 99 85 |
| Du 6 | 69 20 | 99 95 |
| Du 7 | 69 45 | 100 » |

BULLETIN

Le *Moniteur* promulgue un décret impérial qui charge une commission « spéciale et gratuite » de procéder à la révision de la liquidation provisoire, faite à Mexico des réclamations des français contre le Mexique.

Contrairement aux assertions de plusieurs journaux et correspondances il paraît que la conjuration découverte le mois dernier à Constantinople, avait un caractère sérieux, des ramifications considérables. La preuve en est dans une dépêche turque annonçant que 70 individus, arrêtés comme ayant pris part à ce complot sont exilés dans l'intérieur de l'empire.

Chose assez bizarre, il ne revient plus rien, depuis deux ou trois jours, de Garibaldi et de ses projets contre Rome. Est-ce renoncement, ou discrétion ? Nous ne pouvons tarder à le savoir. En attendant, voici un journal de Florence, l'*Opinione*, qui dément le bruit du remplacement de M. Nigra comme ministre d'Italie en France.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance italienne : « Les garibaldiens ont renoncé au projet d'une invasion, non-seulement en conséquence de l'énergie déployée par le gouvernement du roi, mais aussi après avoir su qu'à Rome ils n'auraient trouvé que 400 hommes disposés à prendre les armes pour tenter une insurrection. »

John Bull n'est pas content. D'abord on lui empêche de faire des meetings dans les jardins publics de Londres; ensuite on élève à 15 livres sterling le taux du loyer donnant droit au suffrage électoral. Le bill « démocratique » se transforme ainsi en loi censitaire. Une « démonstration réformatrice » est annoncée pour demain lundi dans Hyde Park; la police prend de grandes précautions. Elles pourraient bien n'être pas superflues.

A Berlin, on ne cesse pas de s'entretenir du différend plus ou moins grave, mais réel en tout cas, survenu entre la France et la Prusse. L'opinion qui prédomine dans l'entourage de M. de Bismarck est qu'il ne serait pas éloigné de faire des concessions importantes dans la question de Sleswig.

Il n'est pas moins vrai que dans le Nord de l'Europe, les conjectures ne paraissent guère pacifiques. On écrit de Varsovie au journal de Posen que la prévision d'une guerre prochaine se maintient opiniâtement. Les officiers supérieurs ne peuvent, sous aucun prétexte, obtenir de passeport à long terme pour l'étranger.

S'il fallait en croire une correspondance de Francfort, le roi de Prusse aurait été reçu assez froidement par les populations dans son voyage dans les provinces septentrionales. On dit même que le revirement qui s'est produit à l'égard de l'aigle prussienne, pourrait bien se manifester lors de prochaines élections.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 25 Juillet.

(par les paquebots Anglais.)

On mande de Kaiti que le général Salnave a proclamé une amnistie générale, doit se trouver exclus seulement l'ex-président Gelfrad et Soulouque qui ont été invités à quitter le pays.

Les avis de Mexico vont jusqu'au 13 Juillet. Marquez n'avait pas encore été arrêté. Les généraux impérialistes Castillon et Otera avaient été fusillés.

Le ministre français continuait à rester dans la Capitale jusqu'à l'arrivée de Juárez. Canales s'est proclamé Gouverneur à Tamaulipas. Bucharest, 4 Août.

L'Adresse des Consuls européens de Galatz, au Préfet de cette ville, touchant la triste affaire des Juifs, fait peser sur le Gouvernement roumain une responsabilité que celui-ci n'accepte pas. Aussi, dans une note en réponse au Doyen du Corps diplomatique de Bucharest, n'a-t-il pas manqué de protester énergiquement contre les imputations erronées, dont il est l'objet. Cette note, appuyée d'un rapport de la Commission d'enquête, établit ces deux points essentiels : 1^o les vagabonds expulsés n'ont pas été déposés sur une île inhabitée; 2^o C'est aux soldats Turcs et non point aux gardes frontières roumaines, qu'appartient la responsabilité de l'acte sauvage dont il s'agit, et que l'on met faussement à la charge de ces derniers. La note conclut en demandant la juste réparation à laquelle a droit le gouvernement roumain pour avoir été mis en cause avec une précipitation que MM. les Consuls de Galatz commencent à regretter, en reconnaissant combien ils ont été induits en erreur.

Le sultan est attendu aujourd'hui dimanche à Roustchouk, où Son Altesse le prince Charles 4^{er} est allé à sa rencontre accompagné de M. Etienne Goleco, ministre des affaires étrangères et du ministre de la guerre.

On écrit de New-York, le 20 juillet au *Moniteur* :

« Le gouvernement de Washington poursuit en ce moment dans le Far-West une mission difficile. Onze grandes tribus sont en guerre avec lui; elles comptent une population d'environ 78,000 âmes et peuvent mettre sur pied 15 à 16,000 guerriers. Ce ne serait rien que de les détruire si le théâtre des hostilités était circonscrit. Mais les Peaux-Rouges se meuvent à travers d'immenses espaces avec une rapidité qui défie toutes les combinaisons stratégiques. déjà on évalue à 150,000 dollars par jour les frais d'expédition, qui ont amené seulement la destruction de quelques villages. Pour réaliser les plans du général Berman et obtenir ainsi des résultats sérieux, il faudrait, assure-t-on, doubler la dépense tout en la prolongeant pendant plusieurs mois. Le congrès de Washington est saisi de la question. Hier le Sénat, a donné sa sanction à un bill pour la pacification de l'Ouest. En attendant que la chambre des représentants s'en occupe à son tour, les Indiens se signalent par des actes de déprédation et des meurtres incessants. Ce matin, le *New-York-Herald* annonce qu'ils ont massacré, non loin de Fort-Larned, Mgr Lamy, évêque de Santa-Fé, et dix missionnaires qui l'accompagnaient dans le Nouveau-Mexique; six sœurs de charité, qui faisaient partie de la caravane, auraient été enlevées par les Peaux-Rouges.

Mgr Lamy, français, comme son nom l'indique, arrivait à peine de France, où il avait été chercher des prêtres et des religieuses pour l'assister dans l'œuvre à laquelle sa vie a été consacrée. Le diocèse dont Santa-Fé est le centre, embrasse le Nouveau-Mexique, le Colorado et l'Arizona. C'est là que résident les Apaches et les Comanches, qui sont de toutes les tribus sauvages les plus féroces et les plus redoutées. Mgr Lamy s'était employé à leur conversion avec un zèle et un dévouement qu'un succès complet n'avait pas encore couronnés, mais qui auraient porté leurs fruits, grâce à la coopération des prêtres et des sœurs de charité que lui avait fournis la France, toujours empressée à concourir aux travaux de la propagande apostolique. Bien que les informations du *New-York-Herald* soient puisées à une source très-sûre, on semble ne pas avoir

absolument perdu tout espoir à New-York, où l'on regretterait profondément que la mort de l'évêque de Santa-Fé et de ses compagnons vint entraver l'œuvre de civilisation dont l'accomplissement est si désirable pour l'union américaine. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Leipzig, le 27 juillet, au *Moniteur* : « L'Exposition universelle de Paris ne doit pas détourner entièrement l'attention de tentatives analogues et plus modestes faites dans d'autres pays. La Saxe, par exemple, a eu cette année, à Chemnitz, une exposition industrielle due à l'initiative des ouvriers de cette ville. Le plan général de l'organisation de cette exposition a été maintenu tel qu'il avait été conçu il y a trois ans, c'est-à-dire qu'on a cherché à présenter dans son ensemble un spécimen complet de l'état de l'industrie des pays saxons, à l'exclusion rigoureuse des produits provenant des autres contrées de l'Allemagne. « Malgré cette restriction, l'exposition de Chemnitz n'en offre pas moins un caractère imposant d'universalité, et ne doit pas être confondue avec les expositions provinciales ou locales qui l'ont précédée dans d'autres villes de l'Allemagne. »

FRANCE.

Le journal *la France*, s'attachant à rechercher les motifs de l'ardente polémique que prolongent les feuilles prussiennes sur une question à laquelle le gouvernement français voudrait éviter essentiellement de donner un caractère diplomatique, entrevoit une manœuvre maladroitement déguisée de la part de ces mêmes feuilles : « La France, écrit M. Rigaud, a des sympathies pour les Danois du Sleswig; donc elle veut peser sur les déterminations de la Prusse, donc elle veut porter atteinte à la dignité de l'Allemagne ! En vérité, l'intrigue est par trop visible, et si l'on avait absolument besoin à Berlin d'un prétexte pour chauffer les élections qui se préparent, il nous semble qu'on aurait pu mieux choisir. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle*, se fondant sur un article de la *Presse* de Vienne, estime qu'il ne convient pas d'attribuer une signification trop grave à l'entrevue de Salzbourg : « L'Autriche, fait observer M. Eugène Ténot, expie cruellement les fautes de la conduite réactionnaire de son gouvernement dans les vingt dernières années. Une période prolongée de paix à l'extérieur et de gouvernement libre au dedans lui est nécessaire pour restaurer ses finances compromises au plus haut degré et pour accomplir l'œuvre ardue de la réconciliation des races diverses qui peuplent l'Empire »

« Ajoutons que depuis la restitution à la Hongrie de son autonomie politique, coïncidant avec l'établissement de régime parlementaire dans les provinces non hongroises, l'empereur François-Joseph n'est plus le maître de disposer à sa guise des ressources du pays au profit de sa politique particulière. Il est lié, doublement lié, car son gouvernement doit compter avec deux parlements, celui de Vienne et celui de Pesth. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* se fait un devoir de restituer, d'après des renseignements qu'il a tout lieu de croire exacts, son véritable caractère à l'incident amené par la présence à Rome du général Dumont : « Le général n'a point passé la revue de la légion d'Antibes; il ne lui a adressé aucun discours, il ne lui a donné aucun ordre. Tout s'est borné, de sa part, à la vérification d'un fait grave et coupable, commis par des français en pays étranger, et qui touche de près le gouvernement français, lequel est tenu de mettre la main sur les déserteurs de la légion d'Antibes, et de les réintégrer dans

l'armée de la France s'ils n'accomplissent pas le service à raison duquel ils auraient pu être libérés du service militaire en France. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Le Prince Impérial a traversé, cette nuit, à une heure, la gare d'Agen, revenant de Bagnères-de-Luchon et se rendant à Paris; la gare avait été décorée de drapeaux tricolores pour signaler le passage de l'auguste voyageur.

— *La Fête du 15 août.* — A l'intention de ceux de nos concitoyens qui se proposent de visiter l'Exposition à l'époque de la fête nationale, nous faisons connaître les préparatifs déjà commencés à Paris.

Sur la place de la Concorde les candélabres d'éclairage reliés par des guirlandes de globes, seront surmontés de bouquets de globes de cristal blancs et rouges, et la même décoration sera appliquée dans la grande avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Arc-de-Triomphe. Un cercle lumineux marquera le pourtour de chacun des bassins du rond-point de cette avenue.

Dans le jardin des Tuileries, une double rangée de guirlandes et de bouquets de feu dessinera les deux faces de la grande allée. Les bassins et les parterres des jardins réservés seront illuminés de la même manière.

A la place du Trocadéro, qui sera cette année le centre des réjouissances publiques, des boutiques d'une forme et d'une décoration spéciale seront installées sur les pelouses voisines du quai. Les deux grandes pelouses du haut recevront les théâtres de pantomime, spectacles forains, mâts de cocagne, etc.

Deux feux d'artifices seront tirés, l'un sur la place du Trône et l'autre sur l'arc de triomphe de la place de l'Etoile.

— On vient de découvrir au Cap de Bonne-Espérance un gisement diamantifère. Ces jours derniers, un nègre employé aux mines a trouvé un diamant de la plus belle eau pesant neuf carats et d'une pureté de forme, et d'une beauté de cristallisation et d'un éclat (quoique brut) tels qu'on n'en trouve pas un pareil sur 10,000.

— Le prince Napoléon est attendu aujourd'hui à Paris, rentrant d'une exploration qu'il vient d'accomplir sur les côtes de Bretagne. Le prince a visité Lorient, Gavres, Carnac, Quiberon, Locmaria et Saint-Nazaire.

— Il est question d'organiser, pour le mois de septembre, un concours de labourage à la vapeur dans les environs de Paris.

— Nous lisons dans un journal hongrois que Garibaldi aurait fait demander à la direction des bains de Pistjan si l'on pouvait lui retirer des appartements; il comptait arriver sous peu en compagnie d'un de ses fils et d'un ami pour essayer les eaux de cette source célèbre et y trouver la guérison si difficile de sa blessure d'Aspromonte.

— Ald-el-Kader et ses deux fils, arrivés depuis deux jours à Paris, visitaient hier l'Exposition universelle.

— Voici une bonne nouvelle à l'adresse des suivants et poursuivants de la dame de pique et du valet de trèfle : la ferme des jeux de Bade vient d'être prorogée pour trois ans.

Un décret du roi de Prusse ordonne la création d'un port de guerre avec des établissements et la réparation des vaisseaux, près d'Elberbeck, dans la baie de Kiel.

— Avant-hier a eu lieu l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du canal de Suez. Après un exposé de la situation de l'entreprise, présenté par M. de Lesseps, la réunion a voté à l'unanimité, une émission de cent millions d'obligations nouvelles.

— Un journal annonce par erreur que M. le marquis Moustier accompagnera l'Empereur et l'Impératrice à Salzbourg. Ce voyage ayant un

caractère entièrement privé, aucun des membres du gouvernement impérial n'en fera partie.

L'affaire des ouvriers tailleurs de Paris, poursuivie à l'occasion de la dernière grève, a été appelée vendredi à l'audience correctionnelle de la Seine. L'inculpation était le délit d'association non autorisée de plus de vingt personnes, sous le nom d'association fraternelle de solidarité de crédit mutuel.

Suivant un bruit répandu dans les cercles militaires, il serait désormais interdit aux officiers de tout grades de prendre leurs « ordonnances » ou domestiques parmi les soldats.

Le litige Bravay-Duruy vient d'être clos par le retrait de la plainte déposée au parquet par M. Anatole Duruy contre le député du Gard.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Agricole

Août commence mieux que juillet n'a fini. On a plus de soleil et moins de pluie. Seulement deux semaines de beau temps et le dommage causé à la moisson serait en partie réparé.

Par suite, un certain calme se fait dans les transactions du marché intérieur. Le blé nouveau commence à paraître sur les places. Il sera, en général, comme celui de 1866, de poids, de rendement ordinaire, 75 kilog. à l'hectolitre, ne demandez pas plus, sauf dans les pays favorisés.

La mercuriale des départements va, pour le froment du poids qu'on vient de dire, de 25.50 à 26.50. L'écart entre le nouveau et l'ancien est de 2 fr. 50 à 3 fr. (l'hect.) Les avoines sont en hausse partout. La moyenne est de 11 à 11.25 (l'hect.) Il y a aussi fermété, mais sans progression marquée, sur les seigles et sur les orges.

A la halle de Paris, plus de bruit que de besogne, comme toujours. Le télégraphe et le baromètre : Voilà les deux grands spéculateurs. Avec ces deux instruments, Pierre vend, Paul achète par milliers de quintaux de blé, de la farine; mais comme ils n'en ont ni l'un ni l'autre, pas ce qui tiendrait dans le creux de la main, quand vient, ainsi qu'elle est venue mercredi, la fin du mois, Pierre et Paul mettent leurs carnets en présence. « La hausse a été de tant, vous me devez tant, dit Paul à Pierre, ou Pierre à Paul. » On paye, ou l'on promet de payer (ceci est un détail) la différence. De denrée achetée ou vendue réellement, pas l'ombre. Et voilà comment la halle de Paris est la boussole régulatrice du marché français. Dites girouette, et encore est-elle rouillée.

Notons pour ordre : farines marchandes 74.50 (les 157 kil.) Froment ancien 27 (l'hect.) nouveau 26. Seigle 17. Orge 16. Avoine 12. La Suède nous envoie depuis quelque temps, de fortes quantités de cette céréale. Il en a été vendu à la criée mille quintaux mercredi à 11.75 (l'hect.), poids de 46 kil.

Les avis de l'étranger continuent à être défavorables. Le temps est froid et pluvieux dans presque toute l'Europe. Mercuriales fortement tenues.

Continuation des plaintes des vignerons. Jean Raisin est souffreteux demandant, lui aussi, du soleil. C'est une chance que les vins de 1866 sont de garde difficile, sans cela on verrait une hausse carabinée. A Bercy et à l'Entrepôt, les sortes de 65 et de 64 ont gagné, selon mérite, 5 et 10 fr. par pièce depuis huit jours.

Le marché aux alcools ne manque pas d'animation. Voilà les 3/6 betteravé à 62.50 et même 63 fr. (l'hect.) Les Languedoc sont demandés à 93. Dans les Charentes, forte reprise aussi, à Cognac, les « bons bois » de l'année sont à 80 (l'hect.) Petite-Champagne 90 fr.

Pas de changement à l'égard des sucres. Cependant les détenteurs tiennent ferme.

On remarque un peu plus de calme dans les transactions sur les huiles. La cote marchande est, pour le disponible, de 97 (les 100 kil.) place de Paris. Graine 26 à 26.50 (les 100 kil.)

La température favorise le commerce de la boucherie. Cette semaine, le marché central parisien s'est mieux tenu que les précédents, bien que les apports aient été considérables. Lundi, à Sceaux, 2,110 bœufs, 23,147 moutons. Jeudi, à Poissy, 2,524 bœufs, 15,970 moutons. La vente s'est rapidement faite sur l'une et sur l'autre place, avec avantage pour les grosses espèces et bonne tenue à l'égard des petites. A la Chapelle, jeudi également, il a été amené 3,125 porcs, qui ont trouvé acheteurs au cours moyen de 1.60 (le kil.) L'an dernier, à pareille époque, il fallait se

contenter de 1.10 ou 1.15. Les exploitations où l'on s'occupe libéralement du compagnon de Saint-Antoine ne sont pas malavisées.

Pour extrait : A. Laytou.

Le Journal du Lot a publié dans son n° du 12 juin, un article de M. Rey, sur le projet d'un chemin de fer vicinal de Gramat à Montauban, soumis alors à une enquête. Dans cet écrit, l'auteur développait les raisons qui l'éloignaient de la ligne tracée par M. l'Agent-Voyer en chef, et exposait, avec désintéressement, l'avantage qu'il y aurait à modifier ce tracé. — Nous recevons aujourd'hui de M. Calmels, avocat, à Cahors, un article sur le même sujet, mais écrit à un point de vue différent. Notre impartialité nous fait un devoir de lui donner place dans notre Feuille, tout en laissant à son auteur la responsabilité de son appréciation.

A. LAYTOU.

De l'Enquête nouvelle sur le chemin de fer vicinal de Gramat à Montauban par Cahors.

Nous avons exprimé hautement notre opinion sur la question des chemins de fer vicinaux et sur leur pratique dans notre circonscription départementale. Nous avons cherché à démontrer le mérite du principe, mais aussi la difficulté, l'inutilité, l'inopportunité de son application dans notre contrée. Nous n'avons pu convaincre ceux qui, séduits par une apparence trompeuse, sacrifient la proie pour l'ombre, non plus que les incrédules et les faibles qui ne savent point supporter leurs souffrances présentes avec résignation. Nous nous y attendions.

Le projet d'un chemin de fer vicinal de Gramat à Montauban, par Cahors, a été soumis aux enquêtes. Le conseil départemental va être appelé bientôt à délibérer sur la réalisation de cette entreprise importante.

Nous savons l'influence d'un mot nouveau : chemin de fer vicinal d'intérêt local. Nous savons la puissance d'une nouvelle machine de guerre! Parfois le prestige d'un expédient! — En ce moment il y a une rage de chemins et surtout de chemins de fer. Beaucoup de nos compatriotes, dignes descendants des Caturci, dresseraient volontiers des autels à Mercure, protecteur des voyageurs et Dieu des chemins! — C'est naturel en un sens; mais encore...!

C'est qu'en France, sous prétexte de centralisation, d'unité, on a tendance à généraliser des idées, des systèmes qui ne sont pas applicables à des localités placées dans des conditions différentes; — et nous nous souvenons avoir lu tel article de journal, écrit à propos même des chemins de fer vicinaux, comme d'un spécimen de logique: imprégné de cet esprit français qui fait malheureusement trop souvent le fond de la polémique, il disait, en manière de dernier argument: l'idée lumineuse de M. le Préfet du Bas-Rhin a fait son chemin! Cela est concluant!

Est-ce un motif pour se taire? Nous ne nous laisserons point. Sans entêtement comme sans passion, nous défendrons jusqu'au bout ce que nous croyons être le vrai, l'intérêt réel de notre pays: dussions-nous rééditer notre pensée, revoir et corriger nos motifs et nos griefs.

Ainsi ce principe des chemins de fer vicinaux, si recommandable aux yeux de quelques-uns en cela que le gouvernement donne satisfaction aux populations sans grever les ressources de l'Etat, si utile pour quelques autres parce qu'il est capable de rendre des services incontestables dans certaines conditions données, va être cultivé à la façon d'un procédé banal... Ce procédé doit devenir un... dada... uneselle à tous chevaux! Il doit fleurir parmi nous! voilà la question.

Nos convictions sont les mêmes. Ce nouveau mode de locomotion si difficile d'exécution dans un pays tourmenté comme le nôtre, si inutile si l'on veut considérer qu'il ne s'accorde point à nos habitudes, à nos mœurs locales et qu'il ne saurait donner satisfaction à nos intérêts généraux; si malencontreux en ce sens qu'il va absorber des ressources considérables au détriment de la création ou de l'amélioration de voies publiques de rigoureuse nécessité; si déplorable en ce sens qu'il nous prive à tout jamais sans doute des avantages que l'avenir promettrait au pays, ce nouveau mode ne doit pas nous être octroyé.

Aurions-nous mal vu? Une chose nous consolera: depuis deux ans environ que les chemins de fer vicinaux sont à l'ordre du jour, il ne nous a pas été donné de lire un seul écrit sur la matière qui n'ait, en quelque mesure, donné raison à nos prévisions, au point de vue de la circonspection avec laquelle il faut faire application du principe, comme au point de vue de l'importance des dépenses d'une pareille entreprise. Pas un homme spécial n'a dit que ce principe, praticable en des régions où la nature du sol et le développement de l'esprit d'entreprise le permettent, ne fut dangereux partout ailleurs (1); et il est presque généralement admis que le chiffre de la dépense que nous avons portée à 70,000 francs le kil. est au-dessous de la moyenne.

Ainsi la moyenne des chemins de fer vicinaux établis dans le Bas-Rhin évaluée dans le rapport de M. l'agent-voyer en chef du département du Lot à 58,273 fr. le kil., doit être réellement portée à 117,000 fr. le kil. (2)

Si la moyenne kilométrique du prix de revient s'élève à 117,000 fr. le kilom. dans un département où la nature des lieux se prête à l'établissement d'une voie ferrée, on doit croire qu'elle s'élèvera au moins à un pareil taux dans un département comme le nôtre où le terrain est accidenté, beaucoup moins propice, il faut le dire, à l'assiette d'un chemin de fer.

(1) Lisez les numéros du Constitutionnel, des 10 et 27 novembre 1866 et 26 février 1867. (2) Le journal La Patrie dans son n° du 6 décembre 1866, a publié un article spécial sur ce sujet. Nous y trouvons: La dépense moyenne par kil. a été de 122,840 fr. pour la ligne de Barr, Mutzig et Waselone; de 96,000 fr. pour la ligne d'Haguenau à Niederbronn; de 125,000 fr. pour la ligne de Schélestadt à Ste-Marie-aux-Mines. — La moyenne de ces trois lignes donne 117,000 par kilomètre.

Nos appréhensions sont donc légitimes au sujet des dépenses éventuelles qui seront la conséquence d'une pareille entreprise. Ces dépenses dépasseront les ressources du département et des communes, (3) en admettant, notez-le bien, le concours de l'Etat et de la compagnie concessionnaire du territoire; il est évident que les avantages que le pays serait en droit d'attendre ne sauraient, en aucun cas, balancer les sacrifices de toute nature qu'il faudrait s'imposer.

Nous avions ajouté que l'agriculture était l'industrie à peu près exclusive du pays, et que l'établissement des nombreuses voies ferrées dans une circonscription restreinte n'avait pour l'agriculture qu'un intérêt secondaire. L'expérience semble confirmer notre assertion. L'auteur du travail que nous citons tout-à-l'heure, après avoir parlé de la part contributive du département et des communes dans la région riche, industrielle, grandement peuplée du Bas-Rhin, part relativement assez forte (4), dit: « Que se passera-t-il dans les départements essentiellement agricoles qui sont loin de présenter de semblables éléments de trafic, où la production n'est pas concentrée dans quelques localités peuplées, mais disséminées sur une grande étendue de territoire?... Les chemins du Bas-Rhin relient les uns aux autres des centres industriels importants...; ils doivent par conséquent donner un produit suffisant pour rémunérer la compagnie de ses sacrifices. Peut-on espérer qu'il en sera de même dans les départements agricoles où la population est disséminée, où le trafic est peu considérable et même nul pendant certains mois de l'année? Il ne faudrait, en pareils cas, compter sur le concours des compagnies, ni pour la construction, ni même pour l'exploitation des chemins à moins que, en ce qui concerne plus spécialement l'exploitation, les départements et les communes n'ajoutassent aux charges déjà énormes que leur impose la loi, la garantie d'un minimum de recettes. »

On ne saurait mieux dire. Nous donnerons donc encore les conclusions du même auteur: «... Des chiffres que nous avons cités et des conséquences qui en découlent, il nous paraît résulter que les chemins de fer d'intérêt local ne sont réalisables qu'exceptionnellement et dans des régions industrielles. Nous doutons que l'agriculture soit appelée à en profiter, et sous ce rapport, la loi de 1865, — malgré ses excellentes intentions — ne peut être considérée comme une loi utile et pratique. »

Ce sont là des considérations générales qui, à défaut d'autres, devraient faire envisager, avec la plus grande réserve, le principe d'établissement de chemins de fer vicinaux, en particulier l'application de ce principe dans notre département.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include: 11 Diman. se Philomène, 12 Lundi. se Claire, 12 Mardi. ss Hypp. et C. Limogne, 14 Mercr. s Eustèbe.

MERCURIALES.

Dans notre dernier numéro, nous avons imprimé: Moyenne du mois de Juin; lisez Juillet.

Résultat des élections des 3 et 4 août 1867.

Table with columns: CANTONS, INSC., VOT., MESSIEURS. Rows include: Cahors (sud), Souillac, Gourdon, Labastide Murat, Figeac (est), Cazals, Montcuq, Lacapelle-Marival, Bretenoux, Limogne.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Table with columns: CANTONS, NOMS. Rows include: Cahors (Nord) Capmas, fils avocat, Castelnau Taillade, notaire, Catus Reille (Aug.), maire de Lberm, Lalbenque Gayette, notaire et maire, Lauzès Capmas, maire de Caberrets, Luzech Salban, prop. à Anglars-Juillac, Latronquièrre Larousille, Livernon Vayssié, notaire, Saint-Céré De Colomb, juge de paix, Martel Lachèze, médecin, Pyrac Lauvel, maire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé la circulaire suivante à

(3) Le rapport de M. l'agent-voyer en chef déclare que dans le département du Lot, on peut se passer, du concours des communes; mais d'un autre côté nous doutons que, en dépit des termes de la loi qui fixe la part contributive de l'Etat, la subvention de l'Etat soit aussi considérable. Si les communes sont exonerées, je ne puis croire que l'Etat consente à donner 30 % de la dépense.

(4) Les ressources ont été fournies dans les proportions suivantes: Par le département 48 7 %, Par les communes 19 1 %, Par l'Etat 16 %, Par la compagnie 46 2 %.

MM. SS. les archevêques et évêques: Paris, le 1er Août 1867.

Monseigneur, La fête du 15 août va bientôt nous convier à offrir à Dieu l'expression de nos vœux et le tribut de nos actions de grâces. La providence ne nous a-t-elle pas ménagé, cette année encore, d'amples sujets de gratitude! La paix, heureusement affermie, présente à l'admiration de l'univers le concours de toutes les splendeurs de la civilisation, sans que les conquêtes de l'ordre matériel fassent négliger les progrès moraux, que le génie du Souverain poursuit aux applaudissements de la nation. Un patriotisme éclairé resserre de plus en plus les populations autour de la dynastie impériale, tandis que leur foi religieuse se rattache avec bonheur aux grandes pensées de l'épiscopat catholique, librement réuni à la voix du chef de l'Eglise.

C'est dans ces sentiments, Mgr, que les fidèles assemblés par la solennité de l'Assomption adresseront au Ciel leurs instantes prières pour l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, dont les destinées sont liées si étroitement à l'honneur et à la prospérité du pays.

Je n'ai pas besoin de rappeler à V. G. les mesures qu'il est d'usage de prendre en cette circonstance pour entrer dans les intentions de S. M.

Agréez, etc. Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. J. BAROCHE.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, du consistoire central des israélites, et des consistoires des Eglises réformées.

Par décision du 2 août courant, S. Exc. le Maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, a accordé, au nom de Sa Majesté, des secours aux parents des enfants nés le 16 mars 1856, dont les noms suivent:

MM. Barra, instituteur à Girac... 100 fr. Mazet (Jean), à Lentillac... 100

Par dépêches du 1er août courant, Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics vient d'annoncer à M. le Préfet du Lot l'ouverture sur les fonds du budget extraordinaire de 1867: 1° d'un crédit de 26,950 fr. pour la réparation des dommages causés à la rivière du Lot, par la dernière inondation, 2° d'un second crédit de 6,758 fr. destiné à l'amélioration des cales d'abordage du département endommagées par la crue des eaux.

L'examen des candidats aux bourses entretenues par le département du Lot, à l'école normale primaire de Montauban, aura lieu le lundi, 12 août 1867, à 9 heures du matin dans une des salles du lycée impérial de Cahors.

AVIS

Les nécessités du service ont exigé des modifications dans les dispositions arrêtées pour les examens des deux Baccalauréats ès-sciences et ès-lettres.

D'après ces modifications, la session ne pouvant être terminée à Toulouse que le 19 août, les examens ont dû être retardés de quelques jours dans les trois chefs-lieux de département où les jurys doivent se transporter; ils demeurent fixés ainsi qu'il suit:

Table with columns: LOCALITE, MATIÈRES, DATE. Rows include: RODEZ (Sciences, épreuves écrites, le mardi, 20 août; Lettres, le mercredi, 21), CAHORS (Sciences, épreuves écrites le samedi, 24 août; Lettres, le lundi, 26), TARDES (Sciences, épreuves écrites le vendredi, 30 août; Lettres, le samedi, 31).

M. l'abbé Arnaudet, curé de Bergany, est mort à Lalbenque, lundi, 3 du courant.

Par décision de Monseigneur: M. l'abbé Simon, vicaire à St-Siméon (Gourdon), a été nommé curé de Fargottes. M. l'abbé Cauzinille a été nommé vicaire à St-Siméon.

Voici la saison des Fêtes patronales avec leur cortège bruyant, lumineux et fleury. Dimanche c'était sur les Quais et au faubourg Cabessus que la foule se transportait pour jouir des danses et des illuminations. Notre jeunesse est bien toujours la même, infatigable au plaisir comme au travail.

Mgr Grimardias, assisté de MM. les Vicaires-Généraux, Blavier et Verdier, est allé visiter les élèves de l'Ecole Chrétienne de notre ville, lundi matin, 5 du courant. A son entrée dans l'établissement, 12 enfants choisis, habillés en cardinaux, lui ont servi de petite escorte durant son passage dans la cour, où, d'espace en espace, sur des enroulements de verdure et des tresses de buis formant les plus gracieux dessins, se voyaient des écussons représentant les armes de S. G. et celles du Saint-Père.

Monseigneur s'étant rendu dans la salle de réception, qui était décorée avec un goût exquis, un à-propos charmant, deux chants à trois voix, hardiment exécutés, ont salué son arrivée. Puis le jeune Edmond Rames, a exprimé

combien tous les élèves étaient sensibles à la bienveillance, à la touchante sollicitude que leur manifestait cette visite du premier Pasteur du diocèse.

S. G. avec cette noble aisance, cet aimable abandon qui le distinguent — a répondu par quelques conseils relatifs au travail et à la conduite de la jeunesse, pendant son séjour à l'école, et à son entrée dans la société, phase de la vie, d'ordinaire si critique pour la plupart des adolescents.

Ces paroles et ces conseils ont fait une vive impression sur le jeune auditoire, qui a montré tout le temps de la cérémonie une tenue excellente, une convenance parfaite.

Monseigneur ayant ensuite annoncé, pour le jour prochain de la distribution solennelle qu'il faisait don de deux magnifiques prix, l'un de sagesse, l'autre, d'instruction religieuse, — les élèves se sont écriés aussitôt : Vive Monseigneur !

S. G. ayant en outre, donné un congé pour le lendemain, les cris répétés de : Vive Monseigneur ! se sont de nouveau fait entendre.

Enfin, ces enfants s'étant mis à genoux : Monseigneur les a bénis ; et, pendant sa sortie, ils ont chanté du meilleur cœur, un allegro final.

Madame la directrice de la Salle d'Asile, a causé une agréable surprise à S. G. au sortir de chez les Frères : Les petits enfants alignés le long du mur du Lycée, ont crié : Vive Monseigneur ! et comme le Sauveur, S. G. les voyant, a dit : *Laissez les venir à moi, que je les bénisse ?*

MAISON HENRI IV.

Institution Valette.

La distribution des prix de l'Institution Valette, a eu lieu hier, à deux heures, sous la présidence de M. Blaviel, vicair général. Les places d'honneur, disposées au pied d'une estrade artistement décorée, étaient occupées par MM. l'inspecteur d'académie, le président du conseil de préfecture, le chef du cabinet de M. le Préfet, les vicaires généraux et divers membres du clergé. Sous la tente, se groupait, élégamment parée, une assistance nombreuse.

La société instrumentale de St^e Cécile rehaussait l'éclat de la fête par ses morceaux d'harmonie.

Nous reproduisons l'allocation adressée par M. Valette à ses élèves, et sommes heureux de mentionner les applaudissements unanimes dont elle a été l'objet.

Chers élèves,

Avant de nous séparer pour prendre un peu de repos et nous refaire ainsi de nos fatigues, souffrez que je vous donne quelques avis et vous indique quelques moyens d'utiliser vos vacances et de les rendre fécondes, sans rien ôter de leur charme à vos délasséments, bien nécessaires assurément après une année d'études. C'est un besoin pour mon cœur, où vous avez chacun votre place comme dans le cœur d'un père, aussi bien qu'un droit et un devoir. Je ne puis me résoudre à vous perdre de vue : ma pensée inquiète vous suit partout avec le plus vif intérêt, à la campagne, auprès de vos parents, dont vous partagez les travaux ; dans les professions libérales que vous embrassez ; dans le commerce, dans l'industrie, dans l'armée, dans l'administration ; et ma récompense la plus douce pour mes soins dévoués, je le dis hautement et à la main sur la conscience, c'est d'apprendre que vous gardez fidèlement les bons principes que je tâche de vous inculquer, en vous initiant aux sciences et aux lettres, et qu'en vous le chrétien éclairant et dirigeant l'homme, lui dit sans cesse, en lui montrant le droit chemin, celui de l'honneur et de la vertu : *Fais ce que dois ; advienne que pourra.*

Le temps est le plus précieux et le plus essentiel de tous les capitaux. Sans lui, impossible de mettre en œuvre et de faire valoir quoi que ce soit. Dieu si magnifique dans tous ses dons, nous mesure le temps avec parcimonie et comme goutte à goutte. Pourquoi cela, sinon pour nous faire entendre que nous devons l'employer nous-mêmes avec une sage économie, nous souvenant que tous les instants qui le composent sont d'un grand prix, et que la moindre perte en est d'autant plus à regretter qu'elle est irréparable. Gardez-vous donc, chers élèves, de le consumer en jeux frivoles et souvent ruineux, ou dans une honteuse oisiveté. Le désœuvrement tue l'homme au physique et au moral, en débilitant ses forces que l'exercice seul maintient et développe.

Vous allez fermer pour quelques jours vos livres classiques. Eh ! bien, vous lirez dans le livre de la nature toujours ouvert pour qui veut y regarder. Toutes les pages en sont merveilleusement belles. Le sage qui les parcourt se sent pris d'admiration. Il n'y a que l'aveugle volontaire qui n'y sait rien voir. C'est l'œuvre de Dieu, et cette œuvre est l'expression, l'écriture d'une grande pensée. Les soleils et les moissons sont comme les consonnes de cette langue qu'ils cachent et révèlent à la fois. C'est à l'homme qui les contemple, à suppléer les voyelles qui en donnent l'intelligence et en facilitent l'énonciation. (*Celi enarrant gloria Dei*) Allez du cirion à l'éphéphan, de l'hysope au cèdre, du grain de sable au soleil, de la fussoire pour lequel la goutte d'eau est une mer immense au cétacé monstrueux qui se joue dans les abîmes de l'Océan, vous entendrez partout un concert magnifique à la louange du Créateur. C'est l'Alléluia de la nature montant de tous les points de l'espace et des temps vers celui qui la faite et qui la maintient. L'ordre, la beauté, voilà la voix du monde. Les sages de tous les temps et de tous les pays l'ont entendue, et l'athée ose nous dire : C'est une erreur. Dieu est une hypothèse inutile, et le genre humain qui l'adore et le prie, est le jouet d'une illusion. Pour confondre ces fous, et mettre à néant leurs doctrines, il suffit

de faire d'un papillon, du calice d'une fleur, du télescope d'un insecte. Que serait-ce si on les écrasait du poids de l'univers !... Ce qu'on n'oserait pas dire d'un chef-d'œuvre de Raphaël ou de Michel-Ange, l'athée ose le dire de l'œuvre de Dieu. Quelle folie ! Quelle pitié !

Lisez, chers élèves, lisez souvent dans ce grand livre écrit de la main de Dieu même. Il est à la portée de toutes les intelligences. Son auteur qui s'y révèle à chaque page en traits si beaux et si frappants n'y parle pas seulement aux esprits élevés, formés dans les écoles savantes, aux philosophes et aux monarques ; il parle aussi aux esprits incultes, et sa parole est entendue par tous, que le cœur soit bon et droit, et que les passions mauvaises n'y forment pas des nuages qui obscurcissent la raison. Le premier blasphème de l'homme contre son auteur est sorti d'un cœur corrompu. *Dicit insipiens in corde suo : Non est Deus.* Dans le livre de la nature, tout nous intéresse, tout nous charme. Le laboureur admire ses champs couverts de moissons, et bénit la main qui les féconde. Le vigneron contemple ses coteaux barbelés de vignes, et sous les pampres la grappe qui se colore et promet un vin exquis et abondant. Suivez vous-mêmes avec quelque intérêt ces bons habitants de la campagne, les vrais pères nourriciers de la société. Dans leur simplicité agreste, ils ont plus de sens et sont plus utiles que ces insensés qui osent écrire à la face du soleil : « Il n'y a pas de Dieu dans le monde, ni d'âme dans le corps. Tout suit des lois aveugles et fatales. » Accoutumés à compter avec la Providence, ils attendent d'elle et la pluie et le beau temps, et le froid et le chaud ; et si le ciel s'obscurcit et devient menaçant, ils la prient avec confiance d'éloigner de leurs champs et de leurs vignes le terrible fléau de la grêle.

Les désœuvrés des villes que l'ennui dévore et qu'acable le poids de leur inutilité, passent leur temps à des jeux frivoles, à des lectures immorales et souvent impies qui gâtent le cœur et troublent la raison. Pour vous, chers élèves, évitez de lire ces productions malsaines dont le moindre mal est de dégoûter de la vie réelle et de faire des mécontents qui se plaignent sans cesse des hommes et des choses. Dans vos promenades champêtres, laissez aller votre esprit à la méditation. Voyez cette fleur ouvrant son calice aux rayons du jour : la diligente abeille y puise un miel délicieux, tandis que le reptile venimeux n'y trouve que du poison. Sur la branche voisine un oiseau chante à plein gosier à côté du nid qui porte toutes ses amours : emblème du père de famille qui chante près du berceau de son enfant, des chansons que le bon Dieu bénit. Dans la prairie le bœuf repère ses forces pour charrier des fardeaux trop lourds pour nos épaules ; la vache emplit ses mamelles de lait. Le ruisseau qui fuit sur sa pente est l'image de la vie qui passe sans retour.

Il me semble, chers élèves, qu'après avoir traqué le lièvre, poursuivi une compagnie de perdreaux, jeté au poisson un appât perfide, ou montré votre adresse à quelque jeu innocent, l'esprit se repose avec délice dans la contemplation de la nature ou de quelque une de ses merveilles. Le repos, la récréation, le délassément ne doivent pas être l'oisiveté. Les hommes de l'ancienne Rome, en quittant pour un temps ou pour toujours les hautes magistratures ou les grands commandements, avaient bien garde de s'envelir dans un lâche repos. Ils composaient des ouvrages utiles ou mettaient la dernière main à ceux qu'ils avaient déjà faits. Plin avait toujours avec lui ses tablettes, et y déposait ses pensées en attendant que la chèvre sauvage ou le sanglier tombât dans ses pièges. Cicéron retouchait ses harangues, et Virgile écrivait ses pastorales.

Je me plais à prêter aux autres mes goûts et mes sentiments. Dans les rares loisirs que me laissent mes occupations, j'aime à contempler les grandes scènes de la nature ; le soir, par une belle nuit, le ciel avec ses myriades d'étoiles, au point du jour, le soleil qui les efface toutes dès qu'il se montre à l'horizon, répandant partout, avec la lumière et la chaleur, la couleur et la vie ; les vertes prairies, les plaines couvertes d'épis dorés ; le ruisseau tombant en cascade ou serpentant dans une gracieuse vallée ; les collines ombragées de vieux chênes ou hérissées de vignes. Tout me ravit, tout m'enchant, tout me transporte hors de moi-même vers l'auteur de toutes ces merveilles, et quand j'ai franchi l'horizon des sens, si vaste pour l'œil du corps si petit, si étroit pour le regard de l'âme qui plonge dans l'immensité, je me perds dans l'Océan de Dieu qui n'a ni fond ni rivages, et la création qui remplit l'espace et dont les soleils éclatent à ses dernières limites n'ont pas encore pu faire arriver jusqu'à nous leur lumière, ne me paraît qu'une île flottante d'une petitesse infinie, ou qu'une fleur épanouie et jetant au loin ses filets et ses corolles, et dans le sentiment de mon néant et de mon bonheur, je prie et j'adore.

Je me résume. Le temps est précieux ; utilisons-en tous les moments. Dieu se montre dans toutes ses œuvres : sachons l'y voir et l'y adorer. La beauté qui est la forme du bon et la splendeur du vrai reluit si magnifiquement dans la création que tout est un hymne, un concert à la louange de son auteur. Que notre vie ne soit pas une dissonnance et un désaccord. L'homme n'est pas la perfection d'un singe ; c'est le commencement d'un ange. Son corps le met en relation avec la terre, et son âme en société avec le ciel. Sachons partout et toujours garder le noble rang qui nous est assigné, et ne perdons jamais notre royauté en nous faisant les esclaves des êtres que Dieu nous a soumis.

M. Blaviel a pris ensuite la parole. Après son discours, que nous publierons samedi prochain, a eu lieu la distribution des couronnes.

On nous écrit de Limogne :

On aime à rencontrer encore au milieu des frères mais dévouées population du Quercy, ce noble élan Gaulois qui les pousse à remplir tous les devoirs de citoyen avec autant d'enthousiasme que de discernement.

Le canton de Limogne, appelé cette année à réélire un membre du Conseil Général, vient de s'acquitter de sa tâche avec ces sentiments de justice et de droiture qui parlent au nom du passé et nous dirons aussi de l'avenir.

A part de rares exceptions, aucun des habitants de Limogne et des communes environnantes, n'a voulu oublier neuf ans de services et d'un généreux et noble dévouement. Monsieur Pradines, notaire et maire de Limogne, depuis longtemps désigné par l'opinion générale, en parfait accord avec l'adminis-

tration, vient donc d'être réélu, à une très grande majorité, membre du Conseil Général du Lot.

Une vive satisfaction, a spontanément éclaté au sein de chaque famille du chef-lieu du canton et s'est traduite au-dehors par de vives et chaleureuses acclamations.

Si l'on ne devait ménager les susceptibilités de tout le monde il faudrait dire combien chacun, soit en apprenant, soit en annonçant l'heureuse issue du scrutin, aimait à manifester sa joie.

Pour témoigner de cette satisfaction, je dirai même d'un bocheur public, Limogne s'est tout à coup, ce soir, illuminé de mille feux. Au moment où je vous écris une foule compacte se presse sur nos places, au milieu des brillants flambeaux rangés en couronnes ou en bouquets ardents. Chacun a voulu donner un témoignage de reconnaissance et de confiance si bien mérités à M. Pradines, notre honorable Conseiller général.

UN DE VOS ABONNÉS.

CONCERT Extraordinaire donné par la Société Orphéonique de Cahors, le mercredi 7 août 1867, dans la Salle du Théâtre. — Programme 1^{re} partie.

1. Intermezzo, chœur chanté par l'Orphéon de Cahors. Saintis.
2. Air du Val d'Andorre, pour voix de b., chanté par M. C... F. Halévy.
3. La Brise du Soir, romance pour v. de ténor, chantée par M. Veyre. E. Lavessière.
4. L'Hyème à la Nuit, chœur chanté en double quatuor, par des membres de l'Orphéon. Rameau.
5. Les Paysans, chœur chanté par l'Orphéon. Saintis.
6. L'Orphelin, duo p. v. de t., et b., chanté par MM. Veyre, et C. A. Boieldieu.
7. Le Mal de Dents, chansonnette comique, par M. Millerat.
8. Le Chant du Braconnier, chœur chanté par l'Orphéon. Saintis.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Les Moissonneurs, chœur chanté par l'Orphéon L. de Rillé.
 2. Air de Kenilworth, pour voix de baryt., chanté par M. Cahuzac. Concone.
 3. Air du Châlet, pour v. de b., chanté par M. C. A. Adam.
 4. Sérénade, p. v. de t., chantée par M. Veyre. Gounod.
 5. Les deux Nuits, chœur chanté par l'Orphéon. Boieldieu.
 6. Le Départ des Styriens, mélodie à deux voix, chantée par MM. Veyre et Millerat. F. Masini.
 7. Les Escargots, chansonnette, par M. Millerat. V. Boullard.
 8. L'Enclume, chœur chanté par l'Orphéon. A. Adam.
- Le Piano sera tenu par M^{me} Combes.

On nous écrit de Figeac :
La foudre a incendié, le 1^{er} août, vers sept heures du matin, une grange du village de Grenouillac, appartenant au sieur Fages (Jean), cultivateur. L'immeuble a été complètement détruit ainsi que les provisions de toute sorte qui s'y trouvaient renfermées. Les pertes sont évaluées à 4,500 fr. Fages était assuré pour 1,500 fr. seulement.

On nous écrit de Vayrac :
Au fur et à mesure que les vins des précédentes années disparaissent, ceux de la dernière récolte qui avaient été délaissés d'abord à cause de leur médiocrité, prennent de jour en jour du crédit.

Aussi la vente de ces vins qui était difficile et insignifiante il y a cinq ou six mois, se traite présentement de 14 à 16 fr. l'hectolitre.

Les légères gelées qu'éprouvèrent dans les derniers jours de mai, les vignes de certaines localités, et présentement l'apparence de l'oïdium dans d'autres endroits, font raffermir le prix des vins de l'année, qui auparavant oscillait entre 10 à 12 fr.

Le prix des vins vieux variant suivant l'âge et la provenance, paraît s'établir entre 18 et 30 fr. l'hectolitre.

La maladie de la vigne qui n'avait presque pas été aperçue depuis quelques années, s'est déclarée dans certains vignobles voisins de notre localité.

Il est permis de croire que le mal ne sera pas d'une grande intensité, soit que la température pluvieuse contrarie sa marche, soit que des souffrages réitérés en pallient les effets.

La venue du raisin est en général très belle dans bien des endroits.

Tout porte à croire que le raisin, bien nourri qu'il est, donnera un vin supérieur à celui de la dernière récolte.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUBSISTANCES MILITAIRES

SERVICE DES FOURRAGES

Le public est prévenu, que le lundi 16 septembre prochain, à 1 heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la section à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, du 1^{er} novembre 1867 au 31 octobre 1868 ; le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, gîtes et localités de ce département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Sous-Intendance militaire de Cahors, de l'instruction, du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication devront déposer dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, avant le 20 août courant, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée. A dater du 20 août aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents le 6 septembre prochain. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du Président de la commission, une lettre de convocation, qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication le 16 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication, toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture.

Cahors, le 6 août 1867.

Le Sous-Intendant militaire, HUMANN.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
- 3 août Verdier (Jacques-Jules), faub. Labarre.
 - 3 — Gomès (Edouard), rue des Augustins.
- Mariages.
- 6 août de Valon (Adrien-François-Gaëtan-Arthur), Conseiller de Préfecture et Lacoste de Fontenilles (Joséphine)
- Décès.
- 4 août Huron (François-Antoine-Auguste-Antony), 46 ans, rue Fénelon.
 - 4 — Ramondou (Léon), serrurier, 28 ans, quai Ségur.
 - 5 — Vaysset (Jeanne) 9 mois, à Bouydou.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 août 1867.

| | |
|------------------------------------|--------|
| 11 versements | 909 » |
| 4 remboursements dont 1 pour solde | 520 99 |

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;
Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Départements.

On nous écrit d'Albi, 31 juillet.
M. Maurice Papailhian, fondateur et gérant depuis trente-trois ans du *Journal du Tarn*, est décédé samedi, 27 juillet, dans sa 59^e année, après une longue maladie, supportée avec une admirable résignation.

Un nombreux cortège a accompagné à sa demeure dernière cet homme de bien qui, dans une carrière, malheureusement trop courte, mais laborieuse et dignement remplie, sut acquiescer au plus haut degré l'estime sincère et la sympathie affectueuse de tous ses concitoyens.

Au milieu de son immense affliction, la famille du défunt a puisé une douce consolation dans cette manifestation unanime des sentiments de la population albigeoise.

Nous lisons dans *l'Ère impériale*, du 1^{er} août :

Au moment de mettre sous presse (4 heures), un orage épouvantable est venu fondre sur Tarbes. La grêle, qui a tombé pendant 7 à 8 minutes, a brisé les vitres d'un grand nombre de maisons. La force de l'ouragan a brisé ou déraciné des arbres sur les places et les promenades. Des maisons ont été endommagées par les chutes des arbres, et des bestiaux ont été tués. Chacune de nos rues est un large et profond ruisseau. Il est presque certain que les dégâts ont été très considérables, non-seulement à Tarbes, mais encore dans la banlieue.

On affirme encore qu'au marché des personnes ont été grièvement blessées, et que les dégâts et les pertes sont immenses : marchandises, étalages, tout est brisé et dispersé.

SALLOT, DIT CASQUE-DE-FER.

On écrit de Foix à la Patrie :
« Une vive surprise s'est manifestée dans le

public, lorsque les gendarmes ont amené Sallot à l'audience du 25.

Casque-de-fer a subi une transformation complète. Les haillons dont il était couvert ont disparu; Sallot est habillé à neuf de la tête aux pieds. Il a un paletot noir, un pantalon d'été, une belle cravate, un gilet de piqué, il est rasé et peigné. Il a l'air d'un riche propriétaire. Il paraît que ce sont quelques bonnes âmes à qui l'inspiration est venue d'ôter des yeux du public cet appareil d'une longue misère et d'une négligence invétérée.

A cinq heures trente minutes les jurés entraient dans la salle de leurs délibérations, et à six heures et demie il rapportaient un verdict négatif sur toutes les questions.

Pierre Sallot n'a témoigné aucune émotion en apprenant le verdict.

A peine est-il sorti de la salle et a-t-il paru dans la cour du palais, que la foule considérable qui s'est portée au palais pour apprendre le résultat de l'affaire l'entoure et lui fait des libéralités. Jamais le malheureux dentiste n'avait fait une aussi brillante recette.

Lorsque Casque-de-fer a pu se dégager de la foule qui l'entourait et qui l'arrêtait à chaque pas, il s'est rendu au télégraphe pour apprendre son acquittement à sa femme et à ses enfants, qui sont à Orthez. On lui conseillait de partir le lendemain pour aller rejoindre sa famille, mais il répondait qu'il avait besoin d'aller à Montréjeau pour y prendre ses outils de dentiste, son caban, et surtout le casque fatidique auquel il doit une si belle célébrité. On l'engageait à ne plus continuer son métier de dentiste ambulante, qui le mettait en contact avec ce monde si compromettant et si étrange qui fréquente les foires et les marchés. « Mais que voulez-vous que je fasse ? répliquait-il, je ne sais faire autre chose que d'arracher les dents. »

Il a de l'intelligence, et chose fort rare, du discernement. Ainsi jamais, il n'a voulu, même à prix d'argent, lui, revêtu de lambeaux d'étoffes, consentir à laisser prendre son portrait en photographie.

« Je ne veux pas, disait-il, figurer à côté de Latour et d'Andouy !... »

Sallot, dit Casque-de-fer, était aujourd'hui, dit l'ère impériale, à Tarbes, il a paru sur la place du grand marché, où il a attiré la foule.

Ses haillons de la Cour d'assises ont fait place à une mise convenable. Ses allures sont celles d'un homme satisfait, heureux de l'espèce de célérité qu'il doit à son procès.

Il avait sollicité l'autorisation de vendre ses photographies dans les cafés de la ville, et cette autorisation lui a été accordée. Jamais le proverbe : « A quelque chose malheur est bon, » n'a eu plus de vérité.

Accident sur le chemin de fer de Lyon.

Nous empruntons les détails suivants au *Satut public* de Lyon :

Le train de plaisir était parti mercredi, dans l'après-midi, de Marseille, emmenant à Paris des voyageurs pris dans cette gare et dans celles de la circonscription qui s'étend jusqu'à Orange. Le nombre de ces voyageurs était de sept cents (et non de treize cents, comme nous l'avons annoncé hier.) Le train comptait dix-sept wagons et deux fourgons de bagages, en tout vingt-neuf voitures remorquées par une seule locomotive.

Ce nombre de voyageurs et de voitures n'est jamais plus considérable dans les trains de plaisir.

La voie est en réparation entre les gares de Sénosan et de Fleurville, vers le poteau kilométrique 483, qui se trouve situé sur la commune de Saint-Albain, en face de l'église. Il était à 11 h. 50 du matin. Les ouvriers venaient d'enlever de dessus les traverses deux rails parallèles au moment où le train marseillais fut soudainement signalé.

L'enquête fera savoir si cette surprise, dont les conséquences ont été si déplorables, est imputable à l'ignorance ou si les ouvriers auraient été laissés du passage de ce train audit lieu ce jour-là et à cette heure, ou bien si elle est le fait de leur propre négligence à couvrir la voie, c'est-à-dire à faire à la distance réglementaire le signal d'arrêt.

Quoi qu'il en soit, le mécanicien, débouchant d'une courbe qui, par malheur, lui avait dérobé à cet endroit la vue de la ligne, s'est aperçu du danger mais trop tard. Il a renversé la vapeur et serré les freins. Mais la masse énorme de ce train à pleine charge et à pleine vitesse avait trop d'élan pour s'arrêter en deça de la lacune ouverte sur la voie. Par un hasard en quelque sorte phénoménal, la machine et son tender, franchissant sans dévier l'espace où les rails étaient absents, a repris la voie au-delà et continué son chemin sans avaries pendant plusieurs centaines de mètres.

Il n'en a pas été malheureusement de même du reste du train. Le fourgon des bagages ayant dévié et butté contre une traverse, a été séparé de la machine par la rupture de l'attelage et a formé, en se renversant, une barricade contre laquelle les voitures suivantes sont venues s'amonceler et quelques-unes se briser.

Les plus maltraitées, dit-on, sont celles que le déraillement a projetées contre le mur de soutènement de la tranchée qui existe sur ce point.

L'aspect qu'offrait la voie après cet accident formidable était des plus terrifiants.

Un voyageur, arrivé de Lyon par l'express de Paris, qui a dû s'arrêter à l'endroit de la catastrophe pendant trois heures en attendant que le passage fut débarrassé, nous en fait un tableau que nous ne croyons pas devoir reproduire, sachant à quelles exagérations se prêtent, en pareille circonstance, non-seulement l'imagination emue, mais les sens eux-mêmes.

Les malheureux voyageurs s'étaient munis d'amples provisions de bouche pour la route. La plupart des blessés gisaient sanglants, au milieu de pains, de victuailles et de bouteilles cassées, mêlés aux débris de wagons. Un médecin militaire, M. Lesguillon, qui se trouvait dans l'express de Paris, a le premier prodigué aux infortunés blessés les secours de son art. Peu d'instants après, des médecins mandés de tous côtés, de Mâcon sur-tout, arrivaient en foule sur le lieu de la catastrophe, avec tout le matériel de secours nécessaire.

M. le préfet de Saône-et-Loire et les membres du parquet du tribunal de Mâcon y arrivaient en même temps. L'enquête a commencé de suite.

Les blessés les plus grièvement atteints ont été transportés à la cure de Saint-Albain, qui se trouve à une faible distance du lieu du sinistre, d'autres ont été conduits à l'hôpital de Mâcon. Les soins les plus pressés leur sont prodigués. La plupart des blessures ont pour siège les jambes et la tête.

On croit que le malheur eût été bien plus grand si la machine, au lieu de se séparer du convoi, avait entraîné les voitures bouleversées pendant le reste de son élan. La Compagnie, d'après ce que nous apprenons à l'instant, s'empresse, dès aujourd'hui, de faire connaître aux familles intéressées les noms des morts et des blessés.

UN SERPENT A SONNETTES EN LIBERTÉ. — SCÈNE EFFRAYANTE DANS UNE MÉNAGERIE.

Il y a quelques semaines, huit serpents à

sonnettes américains, débarqués à Liverpool, furent achetés par M. W. Manders, et ce gentleman les fit voir d'abord à Northampton. Comme la cage dans laquelle se trouvaient ces serpents ne paraissait pas assez solide, M. Manders en fit construire une tout exprès très fortement conditionnée, et dans laquelle on installa les dangereux reptiles. Toutes les précautions possibles furent prises pour prévenir les accidents. M. Manders arriva avec sa ménagerie à Tunbridge Wells vendredi matin; puis il partit pour Londres afin de présider au débarquement de trois girafes qu'il avait achetées. Tandis qu'il était à Londres, un avis pressant lui parvint le rappelant à Tunbridge Wells. Là, il trouva sa ménagerie dans un état épouvantable il paraît que l'homme préposé à la garde des reptiles avait allumé du feu pour faire chauffer de l'eau, que l'on a l'habitude de disposer dans des récipients placés au-dessous de la cage où sont les reptiles, afin d'entretenir une température douce et tiède autour de ces animaux. Malheureusement, pendant que cet homme vaquait à ces soins, une petite porte de la cage s'était accidentellement ouverte; ou plutôt l'eau qui bouillait trop fort avait obligé le gardien de se rendre auprès du foyer où l'eau chauffait, et il avait laissé la porte de la cage entrouverte. Il ne tarda pas à constater en revenant qu'un des plus gros serpents à sonnettes s'était échappé de la cage. En effet le serpent bondissait en sifflant avec force et dressant sa tête d'une manière tout à fait menaçante. Le gardien s'empessa de fermer la porte de la cage, et il prévint les autres gardiens qui étaient en train de nettoyer les écuries et cages. Une panique s'empara d'eux, à l'exception du plus âgé, nommé Frank Godfrey. Celui-ci finit par déterminer quelques hommes à rester avec lui pour tâcher de se ressaisir du reptile. Armés de pioches, de pelles, etc., ces gardiens ayant Godfrey à leur tête, allèrent droit au reptile. Pendant leurs préparatifs le serpent était resté calme, mais, à l'approche des gardiens qui avaient commencé par lancer un sac sur lui, espérant le reprendre, ce reptile s'était dirigé vers le centre de la salle, sifflant d'une manière épouvantable. Il ne paraissait pas s'occuper du tout des autres animaux de la ménagerie enfermés dans divers compartiments, mais lorsqu'il arriva à celui où se trouvait placé le bonassis (sorte de buffle) pesant plus de deux tonnes, le serpent s'arrêta tout court, puis il bondit sur le buffle qu'il mordit au naseau gauche, puis se glissant contre les barreaux de la grille du compartiment, il se dirigea vers un endroit où les garçons de M. Manders chargeaient de la paille sur une voiture. A cette voiture était attelé l'un des plus beaux chevaux du haras de M. Manders. Le serpent s'élança sur le cheval qu'il piqua. L'animal mordu se mit à ruer et à se cabrer si vivement qu'il parvint à faire tomber le reptile, et avant que le

serpent eût pu se remettre, étourdi par cette chute violente, il était littéralement broyé sous les fers du cheval qui le piétinait. Quelques minutes après que ce beau cheval venait d'être mordu par le reptile, on le vit trembler et frissonner; ses yeux sortaient de leurs orbites et ses hennissements plaintifs faisaient mal à entendre. En vain des vétérinaires lui prodiguèrent des soins, quelques minutes après le pauvre cheval expirait dans une effrayante agonie. Au même moment, le buffle qui avait été mordu le premier par le serpent était en proie à une telle furie, qu'il fallut barricader fortement les portes de son compartiment. Quelques secondes après, on entendait une lourde chute: c'était ce magnifique animal qui venait de s'affaisser sur lui-même et qui expirait. (Liverpool Mercury, cité par le Daily Telegraph, 31 juillet.)

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Dambert avoué à Gourdon.

Le 2 septembre prochain, à 11 heures du matin, au palais de justice de Gourdon il sera procédé, 1^o à l'adjudication des immeubles saisis, à Jean Rougié, père et fils: Mises à prix 400 fr.

2^o à l'adjudication des immeubles saisis, au Sr Jean Jardou aîné, demeurant à Blazi, commune de Lacapelle-Auzac: Mises à prix 400 fr.

Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon.

Il sera procédé le 27 août, à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon, à la vente des biens de Jean-Agapy David, demeurant à Couziac: Mises à prix 800 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 1 août.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 14 août, à 8 heures du matin, au tribunal de Figeac; il sera procédé à l'adjudication d'un pré, appartenant aux époux Augustin Aurrières, et Rose Laborie: Mises à prix 327 fr.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 3 août.)

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef : AUGUSTE VITU

Bureaux : 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris

ABONNEMENT D'UN AN

54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURES-A PARIS, rue Bondy, 56 : -- A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :



Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfèvrerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contient encore une quantité d'argent dont certains argentiers ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr.; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfèvrerie. Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr. — Certains argentiers à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en mettant que 3 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'emparent, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉ NIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE ET C^o.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audouy*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON, SALIGNÉ.

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrues, Pièces mécaniques Balcons, Pilastre, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des Bles à dépequer sont invités à s'adresser à M. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquetusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 1^{er} édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques.

2^o Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3^o Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 153, rue Rivoli; ANIBÈRE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

A VENDRE

Un Fond de Pâtisserie, avec toutes les marchandises nécessaires. On peut se mettre à travailler de suite.

S'adresser à M^{me} Costes née, Lafond, à Puy-l'Evêque.

Toutes facilités seront données pour le paiement.

EAUX DE CRANSAC

SOURCE GALTIER

Dépôt chez Burgalières, fils,

LIQUORISTE,

A CAHORS.

oignons, etc. En 30 minutes ou s'en débarrasse avec les LIMES CHIMIQUES AMÉRICAINES de P. Mourthé (brev. s. g. d. g.) fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et 2^e classes. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus). Prix 3 fr. — Dépôt général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, Pharmacie Vinel.



WAL DE DENTS

Guérison instantanée par la PYRÉTHURINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon A Cahors, Pharmacie centrale, VINEL.

NÉURALGIES GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.